

Colloque du MCLCM 13 novembre 2017	Évaluer en confiance savoirs, compétences, créativité Reprise des termes d'une contribution du Colloque 2016	Contribution de G. Lauton
---------------------------------------	---	------------------------------

Dans une contribution mise en ligne lors du Colloque 2016, j'ai proposé un regard rétrospectif sur la démarche du MCLCM, singulièrement celle de l'EPCC¹, sous l'angle de son bilan et de ses perspectives sachant les nouveaux profils d'élèves/étudiants et les nouvelles attentes de la société sur le système éducatif. J'ai formulé à cette occasion quelques propositions pour évoquer, au plus près du terrain, « des dispositifs d'évaluation fondés sur la confiance ». Le lecteur peut accéder par les liens ci-contre² et ci-dessous aux pages d'une version remaniée en 2017 de cette contribution du printemps 2016. G.Lauton.

Liens vers les pages de la contribution 2016

1	Quinze ans d'engagement pour une évaluation plus juste	01
2	Former mieux et autrement les nouvelles générations	02
3	Problématique des contenus et des compétences	03
4	Quelles clauses d'un contrat de confiance revisité ?	05
5	Variantes de l'EPCC, autres Dispositifs fondés sur la confiance	06
6	ANNEXE : Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture	12

Dans la contribution citée plus haut, j'ai tout d'abord souligné l'apport décisif depuis bientôt 15 ans de la démarche du MCLCM : coup de projecteur sur la **constante macabre**, formulation et mise en pratique de l'**EPCC**. À ce propos, j'ai attiré l'attention sur l'écueil d'en faire un objet figé une fois pour toutes, et sur l'intérêt d'ouvrir l'EPCC sur diverses **variantes** cadrant au mieux avec le renouveau des **pédagogies participatives** dont on sait qu'elles articulent bien plus qu'auparavant évaluation et apprentissages.

Aujourd'hui, avec l'essor des pédagogies participatives, notamment l'intéressante modalité de la **classe inversée**, les **approches par compétences** (APC) consacrées par la réforme de l'évaluation (**6**), les nouveaux usages permis par le **numérique**, il y a un regain d'intérêt pour une rénovation pédagogique impactant à **la fois** et de façon **intégrée** les apprentissages et l'évaluation. Le MCLCM a un rôle déterminant à y jouer.

On le sait bien, dans la société actuelle (**2**), on ne peut se borner à former de simples **exécutants** sans capacité d'**initiative** et sans recul **critique**, ni cantonner l'élève/étudiant dans une posture passive d'**accumulation** de savoirs et d'application directe de ce qu'il a appris, alors qu'il dispose désormais d'une **masse d'informations** hors système scolaire. Cette nouvelle donne ne peut être sans impact significatif sur son rapport aux savoirs et aux compétences (**3**), sur ses modes d'acquisition et donc sur l'évaluation de ses acquis.

Vérifier l'acquisition de savoirs et compétences basiques, sous l'angle d'une **restitution**, est bien sûr déterminant, mais ne suffit pas. Des "**tâches complexes**" doivent être proposées au cours des apprentissages sachant les capacités désormais attendues de l'élève/étudiant au cours de sa scolarité et plus tard dans sa vie active. Comment les évaluer au positif sans retomber dans l'écueil de la *constante macabre* ?

Une évaluation positive de "tâches complexes" faisant appel à la **créativité** ne suppose-t-elle pas le recours à un **contrat de confiance étendu** (**4**) dont les principes et les clauses sont à revisiter ? Cela pose la question de variantes ayant en commun de préserver les conditions de la confiance, atout-maître de l'EPCC. C'est sous cet angle que l'on peut envisager – avec prudence et discernement – de **petites variations** dans le sujet d'un exercice donné de la *Liste de révision*, à la condition que les élèves y aient été préparés et en soient informés. On sait que cette variabilité est la règle lorsque l'apprenant travaille en ligne sur une plateforme numérique comme **WIMS** où il-elle peut recommencer sans limites un exercice dont les données sont variables puisqu'elles comportent une part d'aléatoire.

Dans certaines disciplines (Arts, Français, Langues, ...) on expérimente des modes d'évaluation en confiance dérivés de ceux de l'EPCC, mais pour des tâches ne donnant pas lieu à un corrigé standard, par exemple des exercices de pure **création**, en articulant évaluations formative, sommative et remédiations.

Dans l'Académie de Créteil, des dispositifs ont été imaginés à partir de l'EPCC, notamment "*l'EPCC participatif*" ou "*Contrat Participatif d'Évaluation*" (CPE). Ces expérimentations (**5**) ont un effet en retour sur les pédagogies. Menées avec le même regard critique qui a mis à jour la **constante macabre**, elles s'inscrivent dans des partages en réseau entre enseignants, en misant sur les atouts du **numérique** (classe inversée, ...). Un contrat de confiance s'impose pour des **tâches à prise d'initiative** et des **projets encadrés**. On a donc de bons atouts pour enrichir les clauses de l'EPCC en fonction des évolutions pédagogiques, en envisageant de façon intégrée les apprentissages et l'évaluation.

¹ Évaluation par contrat de confiance.

² Accès direct à une page déterminée d'un PDF (avec Firefox notamment).